

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2023)

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'un avis de motion de l'adoption d'un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) sera donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Ville-Marie du 11 octobre 2022, à 18 h 30, à la salle du conseil au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Ce règlement a pour objet d'imposer et de prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, une taxe spéciale relative aux services.

Fait à Montréal, le 24 septembre 2022

Le secrétaire d'arrondissement,  
Fredy Alzate

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*